

ASSEMBLÉE SYNDICALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 30 avril 2009
Heure..... 14 h
Lieu..... Salon Marie-Thérèse Gauthier

PRÉSENCES — 85 personnes ont signé la feuille des présences

OUVERTURE: — L'assemblée est ouverte à 14 h 25

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Diane Labarre propose *Robert Arpin*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 17

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 19 mars 2009
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Informations
6. Demandes de table centrale pour la prochaine ronde de négociations
 - a) Informations
 - Demandes salariales
 - Régime de retraite
 - Droits parentaux et conciliation famille/travail/études
 - Autres
 - b) Décisions à prendre
7. Varia

Proposée par Dominique Uhde
Appuyée par Georges Estéphan
Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 MARS 2009

Recommandation 18

Que le procès-verbal de l'assemblée syndicale du 19 mars 2009 soit adopté tel que rédigé.

Proposée par Diane Labarre
Appuyée par Alain Forget
Adoptée à l'unanimité

4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Recommandation 19

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte les nouveaux membres ayant adhéré au SPECA depuis le 19 mars 2009 et dont les noms suivent : *Catherine Allen* (sciences sociales), *Vincent Bibeau* (philosophie), *Yong Chung* (philosophie), *Thomas Dussert* (philosophie), *Jean La Roche* (éducation physique), *Jean-Frédéric Brunet* (physique).

Proposée par Jacinthe Garand
Appuyée par Michèle Clermont
Adoptée à l'unanimité

5. INFORMATIONS

Annette Gélinas informe l'assemblée syndicale que la FAC a décidé de se saborder et a mandaté un comité pour recommander à ses syndicats soit une affiliation à la FNEEQ/CSN, soit une affiliation à la FEC/CSQ à la condition que la FEC se désaffilie de la CSQ. Un certain nombre de syndicats pourraient donc joindre la FNEEQ.

La partie patronale du Collège a décidé de ne pas payer pour le grief sur les journées de grève qui a été gagné récemment. Une décision sera à prendre à la prochaine assemblée syndicale suite à des discussions avec les services juridiques de la CSN.

6. DEMANDES DE TABLE CENTRALE POUR LA PROCHAINE RONDE DE NÉGOCIATIONS

a) Informations

Annette Gélinas et Yves Coutu expliquent les demandes soumises par la table centrale aux syndicats adhérant au Front commun et les amendements qui sont proposés par l'exécutif.

b) Décisions à prendre

Annette Gélinas explique à l'assemblée syndicale que l'exécutif lui recommande l'adoption des 11 propositions du cahier de demandes à l'exception de la première pour laquelle il suggère des amendements. Le président d'assemblée suggère un vote scindé, ce qui n'est pas contesté par aucun membre de l'assemblée.

Recommandation 20

Que les réclamations du Front commun relatives aux composantes salariales de notre cahier de revendications soient les suivantes :

Protection du pouvoir d'achat

Nous proposons que les taux et échelles de salaire soient augmentés des pourcentages suivants pour tenir compte de l'inflation :

- 2 % au 1er avril 2010
- 2 % le 1er avril 2011
- 2 % le 1er avril 2012

Auxquels s'ajoute un mécanisme de protection contre l'inflation si l'IPC dépasse 2 %.

Rattrapage

Un montant de rattrapage, lequel représente 7,75 % de la masse salariale par année. Ce pourcentage est calculé sur le salaire moyen et ensuite intégré aux taux et échelles de salaire sous forme de montant fixe pour celles et ceux dont le salaire est inférieur au salaire moyen du réseau et en pourcentage pour celles et ceux dont le salaire est au-dessus du salaire moyen du réseau.

Enrichissement

Nous voulons un enrichissement advenant le cas où la croissance du PIB nominal serait supérieure à 3,75 % et que la valeur de cet enrichissement soit égale à l'écart entre la croissance du PIB et 3,75 %.

En conclusion

Sauf si l'inflation excède 2 % et l'augmentation du PIB nominal 3,75 % (enrichissement), il s'agit d'augmentations totalisant 29,75 % pour trois ans. Les hausses des taux et échelles de salaire pour chacune des années sont les suivantes :

- 9,9 % le 1er avril 2010
- 9,9 % le 1er avril 2011
- 9,9 % le 1er avril 2012

Il est entendu que les primes à taux fixe seront augmentées selon les mêmes paramètres que les salaires.

Outre ces demandes, que l'on réclame que la table sectorielle se penche sur les modalités de rattrapage entre nos salaires et les salaires des enseignants des autres provinces (30 % de différence avec l'Ontario et le Nouveau-Brunswick).

Proposée par Monique Boucher
Appuyée par Nathalie Roussin
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 21

Que la CSN, si possible avec les autres organismes syndicales, entreprenne des travaux avec le gouvernement parallèlement à la négociation de table centrale sur toute la question de la relativité salariale et que ces travaux débutent par l'évaluation des catégories mixtes.

Proposée par Annette Gélinas
Appuyée par Richard Lebel
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 22

Que la prochaine convention collective soit d'une durée de deux ans et neuf mois, soit du 1^{er} avril 2010 au 31 décembre 2012.

Proposée par Marc Vautier
Appuyée par Walter Tshibangu
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 23

Que la méthode actuelle du financement du RREGOP (portion à la charge des participants) soit remplacée par la méthode de répartition des prestations constituées avec projection des salaires, dite méthode « à prime unique » pour l'évaluation actuarielle devant être produite sur la base de données arrêtées au 31 décembre 2008.

Proposée par Martin Bouchard
Appuyée par Jean-François Dorval
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 24

Que dans le cadre des discussions sur la formule de financement du RREGOP, des modifications à la formule de cotisation soient apportées de sorte que la cotisation s'applique à compter de 25 % du MGA plutôt qu'à compter de 35 % du MGA et que toute hausse de coût engendrée par cette modification pour tous les salariés cotisants, soit assumée par le gouvernement.

Proposée par Richard Lebel
Appuyée par Robert Thibault
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 25

Lorsque les excédents de la caisse du RREGOP par rapport au passif dépassant 20 %, que la formule d'indexation prévue pour les années de service à partir de l'année 2000, soit IPC – 3 % minimum 50 % de l'IPC, soit appliquée aux années de service cotisées entre le 1^{er} juillet 1982 et le 31 décembre 1999.

Proposée par Jean-François Dorval
Appuyée par Paule Mauffette
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 26

Que le plafond de 35 années de service « cotisable », donnant droit à une rente viagère de 2 % par année, soit aboli.

Proposée par Paule Mauffette
Appuyée par Diane Labarre

Le vote est demandé sur la proposition.

Adoptée à la majorité

Recommandation 27

Que des discussions sur la retraite progressive soient amorcées avec les autres organisations syndicales.

Proposée par Jacinthe Garand
Appuyée par Raynald Pepin
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 28

Que l'on revendique l'adoption par le gouvernement québécois d'une loi-cadre favorisant la conciliation famille-travail-études.

Proposée par Benoît Lussier
Appuyée par Dominique Uhde
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 29

Que soit mis en place un comité technique patronal-syndical ayant pour mandat de revoir la problématique entourant les conditions de travail des ouvriers spécialisés et de faire des recommandations aux parties.

Proposée par Annette Gélinas
Appuyée par Georges Estéphan
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 30

Que le syndicat mandate la fédération pour effectuer les travaux d'harmonisation sur les demandes de table centrale avec les autres fédérations de la CSN, ainsi qu'avec les partenaires du Front commun.

Proposée par Richard Lebel
Appuyée par Dominique Uhde
Adoptée à l'unanimité

7. VARIA

Aucun sujet discuté.

L'assemblée est levée à 15 h 50.

Adopté le : _____

présidente

secrétaire